

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**N° 211/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

**Objet de la délibération :**  
**Modification tableau des effectifs**

**Nombre de membres**

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
· Dont suppléés :	6
· Dont représentés :	8
· Excusés :	7
· Non excusés :	9
- Votants :	83

**Résultat du vote**

- Pour :	83
- Contre :	
- Abstention :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-211-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration** M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

**Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

**Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

**Absent(e)s** Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- Vu la délibération du 17 septembre sur le tableau des effectifs,

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les recrutements ou renouvellements suivants :

- La stagiairisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des 2 agents d'accueil de la MSAP de Amancey au grade d'adjoint administratif. Un agent à 80% et un agent à 50%,
- Renouvellement du CDD de Philippe TROUILLOT au service comptabilité pour une durée de 6 mois sur le grade d'adjoint administratif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Renouvellement du CDD de Johnny KOZAK au service SPANC pour une durée de 1 an sur le grade d'adjoint technique à partir du 12 février 2019,
- Renouvellement du contrat de Ophélie BORNAND pour une durée de 1 an sur le grade d'attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,

- La régularisation du grade voté au conseil du 2 juillet 2018 de l'agent titulaire recruté au CIAS sur le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et non pas adjoint administratif comme prévu initialement, arrivée prévue le 07/01/19,
- Le transfert de l'agent en charge du RAM de Ornans titulaire du grade d'adjoint administratif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le Président propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante

FILIERE ADMINISTRATIVE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC *	T/NT**
Attaché Principal	A	1	TC	T
Attaché	A	3	TC	T
		2	TC	NT
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	TC	T
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	TC	T
		1	TNC	T
Adjoint Administratif	C	5	TC	T
		3	TNC	T ou S
		1	TC	NT
		1	TNC	NT

FILIERE TECHNIQUE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC *	T/NT **
Ingénieur	A	1	TC	T
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	TC	T
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	TC	T
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	TC	T
		3	TC	T
Adjoint Technique	C	1	TNC	T
		2	TC	NT

FILIERE SPORTIVE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC*	T/NT**
Educateur des APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	TC	T
Educateur APS	C	1	TC	T
	C	2	TC	NT

FILIERE ANIMATION/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC*	T/NT**
Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	TC	T

\*TC = Temps complet / TNC = temps non complet

\*\* T = Titulaire / NT = non titulaire / S : stagiaire

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Valide les créations de postes ou renouvellement énumérés ci-dessus,
- ✓ Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers,
- ✓ Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-211-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président  
Commune de Lison

7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS